

La force des s@ges

Bulletin électronique mensuel de l'AQDR – Novembre 2014 – No 91

Le tour de l'actualité aînée en quelques clics

Soirée très réussie pour les 35 ans de l'AQDR

par Jacques Fournier
AQDR St-Michel

Un peu plus de 150 personnes ont participé à la Soirée des 35 ans de l'AQDR, le 8 octobre au Lion d'or, à Montréal. Soirée organisée sous la houlette de l'ancien président de l'AQDR, Louis Plamondon, et qui s'est avérée très réussie.

L'événement a été animé avec vivacité par la soprano Natalie Choquette. La présidente de l'AQDR, Judith Gagnon, a livré un vigoureux message sur la nécessité de travailler en partenariat avec les autres associations d'aînés. Le président de la FADOQ a d'ailleurs également pris la parole ce soir-là. Une vidéo d'une demi-heure sur l'histoire de l'AQDR a été projetée, ravivant des souvenirs de luttes et de victoires.

L'Expo manifeste de 1982 de l'AQDR a été rappelée à notre bon souvenir. L'humoriste Pierre Verville a fait un numéro décapant, au cours duquel de nombreux politiciens, très bien imités, ont félicité l'AQDR de son dynamisme. L'animateur de TVA Jean-Luc Mongrain a livré un témoignage bien senti sur la complicité qu'il a développée avec l'AQDR

dans la dénonciation de situations inacceptables. Un Prix reconnaissance a été remis à plusieurs sections, mettant de l'avant les réalisations locales au cours de toutes ces années, dans la foulée du Prix annuel Yvette-Brunet.



Le tout accompagné de délicieux petits plats et arrosé de bon vin. Et rendez-vous au 40^e anniversaire de l'AQDR dans cinq ans ! D'ici là, on aura quelques belles luttes à mener ensemble au bénéfice des aînés.

Voir le [communiqué de l'AQDR](#).

Manifestation pour les 35 ans de l'AQDR



En haut à gauche, la présidente Mme Judith Gagnon; en entrevue avec une reporter, photo de droite. Ci-contre, des membres du CA de l'AQDR. Également quelques photos de la parade et de la chorégraphie qu'un groupe a effectuées, notamment avec des marchettes (voir notre photo de la page précédente). On peut voir une vidéo et des photos sur le [site de Hugo](#), l'entreprise qui a fourni les marchettes, et lire les commentaires de la « Photo du jour » sur la [page Facebook de LaPresse+](#).

Photos : Jacques Fournier.

La présidente Judith Gagnon en Abitibi

Avec le climat d'austérité qui règne en ce moment, la présidente de l'Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités (AQDR) Judith Gagnon en appelle à la mobilisation des aînés.

De passage dans la région pour une tournée de formation, Mme Gagnon s'est dite particulièrement préoccupée de la situation actuelle, lorsque nous l'avons rencontrée à Amos, le 26 septembre.

« Imaginez comment les personnes les plus vulnérables de notre société, les plus

pauvres, peuvent se sentir. C'est beaucoup d'inquiétude et de stress. Et tout va très rapidement. Le projet de loi 10 de M. Barrette qui veut abolir les Agences pour créer des méga structures, le projet de loi sur les régimes de retraite. Les aînés sont au cœur même de ces chambardements », estime-t-elle.

Lire la suite sur [L'Écho Abitibien](#) ou écouter son entrevue à l'émission [Des matins en or à la radio de Radio-Canada](#) (début à 7 h 26).

Décès de Marcel Roy dans un local de rangement

Le Protecteur du citoyen s'intéresse au dossier

Le Protecteur du citoyen annonce qu'il suivra de près l'enquête administrative menée par le Centre de santé et de services sociaux Drummond sur les circonstances de la mort de Marcel Roy à l'Hôpital Sainte-Croix de Drummondville.

La famille de Marcel Roy a vivement dénoncé la semaine dernière les conditions dans lesquelles l'homme de 82 ans a vécu les dernières heures de sa vie, en août dernier. Le personnel de l'hôpital a confiné Marcel Roy dans un local de rangement en raison d'un manque de places en soins palliatifs.

Ce décès interpelle aussi l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), qui réclame une enquête du Bureau du coroner. Selon la directrice générale de l'AQDR du Centre-du-Québec, Louise Rajotte, toute personne a droit de « vivre dans la dignité ». « C'est une situation qui ne devrait pas exister », ajoute-t-elle.

La suite sur [Radio-Canada](#) et dans le [National Post](#) (en anglais).

Le coroner décide de ne pas mener d'enquête

La décision du coroner du district de Drummond de ne pas mener une enquête sur les circonstances autour du décès de Marcel Roy n'offusque pas l'organisme à l'origine de cette demande, en l'occurrence l'Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités (AQDR) Centre-du-Québec, qui accepte en conséquence les motivations de M^e Yvon Garneau.

Après avoir étudié l'affaire sous l'angle de ses pouvoirs et devoirs, M^e Yvon Garneau a décliné ladite demande en précisant qu'il ne s'agissait pas d'un cas où un coroner peut ou doit investiguer selon la Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès.

« L'équipe AQDR Centre-du-Québec comprend, tel que mentionné par M^e Yvon Garneau, que dans le cas de Marcel Roy, il n'est nullement question de mort suspecte », reconnaît volontiers Louise Rajotte, intervenante sociale auprès de cet organisme.

Les explications dans [L'Express Drummondville](#).

CHSLD

Bond des comptes impayés dans les CHSLD publics

De moins en moins de Québécois sont en mesure de payer les contributions réclamées par les CHSLD. Les comptes impayés dans les centres d'hébergement publics ont bondi de 22 % en deux ans dans les régions de Montréal, Laval, Lanaudière et en Montérégie.

Pendant que la RAMQ étudie les demandes de révision, les paiements se font attendre. Le porte-parole de l'Association québécoise de défense des droits des retraités, Louis Plamondon, n'est pas surpris.



« Je pense que c'est surtout relié au fait que la situation économique des aînés s'est aggravée, dit-il. Le coût de la vie augmente et le taux d'indexation des pensions est faible quand seulement il est indexé. »

Lire la suite, visionner le reportage ou consulter la carte et les statistiques sur [ICI Radio-Canada](#).

Un patient attend 800 jours avant d'être transféré en CHSLD

Les personnes âgées en perte d'autonomie doivent attendre des mois, voire plus d'un an, avant d'être transférées en CHSLD en raison d'un manque de place. Un patient a même attendu plus de 800 jours, a appris Le Journal. Le commentaire de Louis Plamondon dans [Le Journal de Montréal](#).

Comités milieu de vie

Des comités milieu de vie se forment dans Lanaudière Nord

Le projet a été lancé il y a deux mois dans le nord de Lanaudière et, déjà, six résidences privées ont leur comité milieu de vie. L'AQDR L'Assomption espère en implanter au moins six autres sur le territoire d'ici 2015.

Un comité milieu de vie, explique l'agente de projet, France St-Georges, est un petit groupe qui accepte de se mettre à l'écoute des autres résidents, de prendre en considération leurs suggestions pour améliorer la qualité de vie dans l'établissement, et qui fait le lien avec les gestionnaires. « Ce n'est pas un comité de plaintes. C'est un comité qui est axé vers les solutions », explique-t-elle.

Visionner la vidéo sur la page web du [journal L'Action](#).

Déploiement d'un comité de milieu de vie à Saint-Gabriel

Une nouvelle structure accompagne la vie des personnes retraitées dans des résidences d'accueil privées. Elle se base sur un partenariat avec le propriétaire et l'Association québécoise de défense des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) de L'Assomption, organisme porteur de la démarche dans Lanaudière.

La Résidence Lafond de Ville Saint-Gabriel est la première dans la MRC de D'Autray à être allée de l'avant. Cinq résidents s'impliquent bénévolement avec l'accord et les encouragements du propriétaire, Martin Lafond.

La suite sur [L'Action D'Autray](#).

Vers la reconnaissance de la Journée de la gentillesse



L'Association de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Centre-du-Québec n'a pas mis de côté, loin de là, sa ferme volonté d'obtenir la reconnaissance au calendrier québécois d'une Journée de la gentillesse, ce qui ne l'empêche pas pour autant d'appuyer d'autres initiatives allant dans le même sens comme, par exemple, la Journée internationale de la paix, qui a lieu ce 21 septembre.

« Cette réflexion [sur la paix...] sera prolongée avec l'AQDR et ses autres partenaires à titre de préparation de la Journée de la gentillesse au Québec, le 13 novembre », fait part

Louise Rajotte, responsable de cette initiative au sein de l'AQDR Centre-du-Québec.

Mme Rajotte confirme que la demande des partenaires d'inscrire au calendrier québécois cette Journée de la gentillesse sera officiellement transmise à l'Assemblée nationale par l'entremise cette fois du député de Drummond-Bois-Francis, Sébastien Schneeberger.

Celle-ci, rappelons-le, consiste en une mobilisation intergénérationnelle invitant à poser des gestes concrets au quotidien de respect, d'entraide et de bienveillance.

Plus de détails dans le Journal [L'Express Drummondville](#) et dans ce [texte de l'AQDR Centre-du-Québec](#).

Surtaxe aux résidences pour aînés de Québec

La Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale, la FADOQ régions de Québec et Chaudière-Appalaches ainsi que l'AQDR nationale unissent leurs voix pour faire entendre raison aux autorités municipales. En effet, la Ville de Québec a décidé d'aller en appel de la décision rendue, le 23 août 2013, par le Tribunal administratif du Québec d'invalider l'application prévue de la surtaxe exigée aux résidences pour aînés (RPA). Cette surtaxe serait imposée aux RPA en raison des services et des locaux utilisés pour d'autres fins que des loyers privés.



« C'est comme si la Ville de Québec pénalisait les résidences pour les services qu'ils offrent à leurs résidents âgés. Il ne faut pas

s'imaginer qu'une cafétéria pour les aînés fait le même profit qu'un restaurant qui a pignon sur rue. Encore une fois, la facture risque d'être refilée aux aînés qui ont peu de moyens pour se défendre et c'est malheureux », déplore le président de la FADOQ régions de Québec et Chaudière-Appalaches, M. Rosaire Roy.

[...] les trois organismes représentant les aînés tiennent à rappeler le [Plan d'action 2012-2015 pour les aînés de la Ville de Québec](#), adopté le 18 juin 2012. Ce plan d'action vise six axes, dont l'habitat et le cadre de vie en spécifiant l'importance de favoriser le bien-être des aînés par l'amélioration de l'habitat et par la présence de services de proximité. Est-ce que la Ville de Québec délaisse son Plan d'action pour les aînés? Il s'agit d'un enjeu majeur qui inquiète la Table de concertation des personnes aînées dont le mandat est notamment de conseiller les autorités locales dans le but d'améliorer les conditions de vie des aînés.

Lire la suite dans le [communiqué conjoint](#) de l'AQDR nationale, de la FADOQ et de la Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale

Caméras dans les CHSLD

Québec veut un avis éthique



La ministre de la Famille, également responsable des Aînés, Francine Charbonneau, et son collègue de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, ont confié le mandat au Comité national d'éthique sur le vieillissement d'émettre un avis sur la dimension éthique de l'utilisation de caméras vidéo dans les différents milieux de vie des aînés.

Ce faisant, le gouvernement du Québec dit chercher « à établir un juste équilibre entre le besoin des familles de veiller à la sécurité de leurs proches aînés et de communiquer entre eux, le droit des aînés à leur vie privée et à leur intégrité, ainsi que la préservation de la réputation et de la relation professionnelle du personnel soignant ».

Le débat à ce propos met en opposition deux principes : le souci de sécurité et de dignité pour les aînés et le droit des professionnels de la santé à travailler sans surveillance. La présence des caméras dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) est controversée, et aucune loi ne régit cette pratique.

La suite sur [ICI Radio-Canada](#).

Le CSSS de Laval restreint le recours aux caméras

Alors que le marché des caméras de surveillance est en pleine expansion, le Centre de santé et de services sociaux de Laval vient de limiter l'utilisation des « moyens technologiques » par les usagers et les visiteurs de ses établissements de santé. Une première au Québec.



Un [reportage](#) de Madeleine Roy de l'émission Enquête avec Me Jean-Pierre Ménard.

La réaction de l'AQDR Laval-Laurentides dans un [communiqué](#) émis le 15 octobre dernier par le biais duquel l'organisme estime notamment que « *ce règlement du CSSS Laval, adopté essentiellement pour protéger le personnel, contrevient à de nombreux droits des usagers et n'est pas conforme à l'état du droit* ».

La mode des fusions dans le réseau de la santé : un processus de destruction ?

par Judith Gagnon, présidente
et Jacques Fournier, responsable du dossier santé

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)
Également paru sur les sites de [L'Aut'journal](#), de [Vigile](#) et de [Presse-toi-à-gauche](#).

Le ministre Gaétan Barrette vient de déposer le projet de loi 10 instaurant de nouvelles fusions massives dans le réseau de la santé et des services sociaux. Et si, avant d'adopter ce projet de loi, on faisait une évaluation sérieuse des résultats des fusions forcées imposées par le ministre Couillard en décembre 2003 ?

Une grande partie de la littérature scientifique est très sceptique concernant les bénéfices des fusions (Alain Dupuis et Luc Farinas, ENAP et TELUQ, 2009). Les fusions s'avèrent, à l'usage, une mode managériale destructrice plutôt qu'une avancée sociale coûteuse. On observe généralement que les avantages obtenus sont aux antipodes des récoltes attendues. Les services publics n'en sortent habituellement pas gagnants, ni en quantité ni en qualité. Sur le terrain, on constate une augmentation du nombre de cadres et une croissance de leurs salaires, puisque les nouveaux organigrammes tentaculaires leur imposent davantage de personnel à superviser. Les chercheurs qui sont allés soigneusement à la prospection des économies réalisées ont plutôt constaté... des augmentations transitoires de coûts qui se sont transformées en majorations permanentes. Par exemple, le personnel des CLSC est fréquemment requis d'aller au domicile de l'utilisateur : maintenant

qu'il est centralisé, ses frais de déplacement ont crû considérablement.

Les fusions ont pour effet de réduire le nombre de conseils d'administration, de diminuer la quantité de décideurs, de rogner le nombre de citoyens élus impliqués, de concentrer le pouvoir entre les mains d'une élite de plus en plus réduite et de faire reculer la démocratie. Le projet de loi 10 éliminerait totalement les représentants élus de la population. Il donnerait tous les pouvoirs au ministre.

Les usagers n'en sortent pas gagnants : souvent, ils ont à se déplacer davantage, surtout en région, car les services ambulatoires anciennement décentralisés sont maintenant centralisés dans une petite ville plus éloignée. Très concrètement, sur un territoire où l'on trouvait, par exemple, deux centres de prélèvements pour analyses de laboratoire, on n'en trouve maintenant qu'un seul : les usagers assument le déplacement supplémentaire. Les fusions ont procuré aux aînés des avantages microscopiques et des inconvénients majeurs. Le discours prétendant « mettre fin au fonctionnement en silo » s'est avéré creux, car il ne diagnostiquait nullement les problèmes réels du réseau. On observe aussi une démobilisation du personnel et une perte du sentiment d'appartenance, qui constitue



pourtant une composante essentielle de la qualité de la relation avec les usagers.

Dans son Rapport d'enquête du 30 mars 2012, la Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, a constaté que les fusions avaient permis le détournement de fonds destinés aux services à domicile au bénéfice de la mission hospitalière, phénomène qu'on appelle l'hospitalocentrisme et qui sera encore accru par la réforme Barrette. On est loin des idéaux de services de proximité de la réforme Rochon.

Les énergies consacrées à une réforme accapareront des ressources qui ne seraient pas consacrées à l'amélioration concrète des services sur le terrain. Pendant qu'on déplace et bouscule le personnel, qu'on discute d'organigrammes, que les nouveaux jeux de pouvoir se déploient chez les cadres, les services piétinent. Les exercices en cours de réingénierie, inspirés de la méthode Toyota, contribuent déjà suffisamment à la déshumanisation des services. Inutile d'en rajouter. Et on nous annonce une période de

compressions sauvages, qui risquent de toucher les clientèles les plus vulnérables.

Cette réforme n'a-t-elle pour but que de réduire les coûts, sans égard aux dommages collatéraux inévitables sur la quantité et la qualité des services, malgré le discours lénifiant qui prétend qu'« on ne coupera pas les services » ?

Au début de l'année, les conseils d'administration des CSSS d'Ahuntsic-Montréal-Nord et de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent ont refusé une fusion volontaire de leurs établissements. Selon les administrateurs, la balance des coûts-bénéfices n'était pas réellement favorable. L'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, l'AQESSS, est très froide à l'idée de recommencer l'essoufflant carrousel des fusions de 2003-2005. Les syndicats ont rapidement exprimé leurs effrois devant la perspective de nouvelles fusions forcées. Et les associations d'usagers ont immédiatement mis en doute le bien-fondé de cette lugubre restructuration. Le gouvernement sera-t-il encore le seul à avoir raison ?

Projet de réforme Barrette : méga-fusions dans la santé

Le spectre d'un superministre effraie

Le ministre Gaétan Barrette monte à l'assaut de la « tour de Babel » du réseau de la santé et des services sociaux. Il propose la fusion de 182 établissements « ayant une fonction de gestion » à travers le Québec en 28 établissements, dont 19 centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), qui seront « sous l'autorité directe du ministre ». La montée en puissance du ministre suscite l'inquiétude.



Les agences de la santé et des services sociaux (ASSS) passeront à la moulinette, ce qui entraînera l'abolition de plus de 1 300 postes d'employés-cadres dans le réseau, a confirmé M. Barrette. « Ce palier n'apportait [pas] la plus value escomptée lors de sa création et, à bien des égards, parfois, entraînait certains dysfonctionnements », a-t-il soutenu en point de presse jeudi après-midi.

La suite dans [Le Devoir](#). Voir aussi [Radio-Canada](#) et encore [Radio-Canada](#).

Le texte du [projet de loi](#).

Réforme Barrette : «des fantômes», dit l'ex-ministre Hébert

La réforme des structures proposée par le ministre de la Santé, le Dr Gaétan Barrette, est vouée à l'échec selon son prédécesseur, le Dr Réjean Hébert. «Je trouve ça épouvantable. C'est une réforme qui n'a pas de bon sens. Ce sont des fantômes de penser que des mégastructures vont réduire la bureaucratie. Tous les exemples au Québec et ailleurs dans le monde ont démontré le contraire», a-t-il commenté, vendredi, au cours d'un entretien téléphonique avec Le Soleil.



L'ex-ministre péquiste a donné l'exemple de la réforme mise en place par Philippe Couillard, du temps où il a été ministre de la Santé, il y a une dizaine d'années, et qui avait conduit au regroupement de CHSLD et de CLSC et aussi d'hôpitaux dans certaines régions.

La suite dans [Le Soleil](#).

Réforme Barrette : un remède pire que le mal

La réforme annoncée par le Dr Barrette est une vaste opération de centralisation et de contrôle qui est aux antipodes de l'évolution actuelle des systèmes de santé. La décentralisation des structures et l'engagement des patients dans les soins et la gouvernance sont en effet de grands courants internationaux qui ont démontré leur efficacité. Aucune donnée scientifique ne soutient l'approche rétrograde du Dr Barrette. L'expérience québécoise de la dernière décennie à la suite de la réforme

Couillard qui créait les Centres de santé et de services sociaux en 2004 le démontre : les économies attendues, la réduction prévue de la bureaucratie et l'amélioration escomptée des services ne se sont jamais avérées, bien au contraire. En plus de paralyser le réseau pendant cinq ans, cette réforme de structure, bien modeste au regard de celle proposée maintenant, n'a pas livré les effets souhaités. Le Devoir – [opinion du Dr Réjean Hébert](#).

Rien pour les patients dans la réforme Barrette, dénoncent les syndicats



Les syndicats du réseau de la santé accueillent avec beaucoup de scepticisme la réforme proposée par Gaétan Barrette. Ils doutent fortement que la centralisation de la structure aide à améliorer les soins aux patients et s'inquiètent de voir le ministre de la Santé s'arroger autant de pouvoir.



« Avec la fusion des établissements régionaux, le ministre ne fera que créer des mammouths administratifs dont la mise sur pied va mobiliser pendant des années les gestionnaires du réseau qui seront davantage préoccupés à se trouver de nouveaux postes que d'améliorer les soins à la population », déplore pour sa part le président de la FTQ, Daniel Boyer. Les syndicats rappellent que c'est par Philippe Couillard, alors ministre de la Santé, qui a créé les CSSS en 2003, avec la même promesse de régler les problèmes d'accessibilité. « Ce n'est pas par de la "structurite" qu'on va régler les problèmes d'accès au système », déplore Jean Lacharité, vice-président de la CSN et responsable des questions de santé.

La suite sur [Radio-Canada](#).

Voir aussi le [communiqué](#) de la Coalition solidarité santé.

Réforme de la santé : la soif de pouvoir du ministre Barrette

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est outrée par le projet de loi 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, présenté ce matin par le ministre de la Santé et des Services Sociaux, Gaétan Barrette. « C'est du jamais vu ! Dans ce projet de réforme, le ministre de la Santé planifie, organise,



coordonne, supervise et décide des soins de santé de toutes les régions du Québec. Aucun gouvernement n'avait osé aller aussi loin dans la concentration indécente des pouvoirs », fulmine Louise Chabot, présidente de la CSQ.

La suite du [communiqué](#) de la CSQ et le [communiqué](#) de l'AREQ.

Abolition des agences de la santé : les comités d'usagers inquiets

Alors que Québec envisage d'abolir les 18 agences de la santé du Québec, un rapport recommande plutôt de conserver uniquement 10 «régions de services» et d'éliminer les conseils d'administration des hôpitaux. Une suggestion qui inquiète grandement le président du Regroupement provincial des comités des usagers du Québec (RPCU) qui craint que les patients ne perdent leur voix dans le réseau.

La suite dans [La Presse](#).

Réforme Barrette : des « super mammoths » bureaucratiques décriés

La fusion forcée des établissements de santé et de services sociaux mise de l'avant par le ministre Gaétan Barrette entraînera une plus grande bureaucratisation au détriment des patients, selon le regroupement qui représente les hôpitaux, les CHSLD et les CLSC. «On n'est pas contre des fusions, mais en créant des super mammoths de structures régionalisées comme on le propose dans le projet de loi 10,

on va fonctionnariser davantage le système, et le citoyen va être très loin pour pouvoir influencer les décisions. C'est une centralisation à outrance», a déploré, jeudi, la directrice générale de l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux, Diane Lavallée, en réaction au dépôt de la mesure législative.

La suite dans le [Soleil](#).

Le despote éclairé

Quand il s'était présenté devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, en décembre 2011, Philippe Couillard, fort de son expérience de cinq ans au sein du gouvernement Charest, avait une opinion bien arrêtée des changements dont le réseau de la santé avait besoin. De toute évidence, il n'a pas jugé utile de faire part de ses réflexions à son ministre.

« Est-ce que c'est vraiment une bonne chose que le ministre de la Santé soit le dirigeant ultime du système de santé lui-même, ou est-ce qu'il ne devrait pas, comme élu, être parmi ceux qui évaluent les résultats du système et posent également des questions par rapport aux objectifs qu'il, comme homme ou femme politique, aura déterminés ? », demandait-il.

La suite de la chronique de Michel David dans le [Devoir](#).

Les risques de la réforme Barrette

J'ai travaillé en gestion des ressources humaines (GRH) dans un établissement de santé de Montréal avant de retourner à l'université pour faire une maîtrise. Celle-ci aborde les changements organisationnels et mon mémoire porte sur les démarches d'optimisation dans le réseau de la santé. Il vise à mettre en lumière les défis d'implantation de ce type de changement, notamment pour en comprendre la portée. Les études sur le sujet partent souvent du constat que les décideurs sous-estiment les écueils propres aux réformes administratives d'optimisation des ressources. C'est pourquoi les ambitions du projet de loi 10 soulèvent chez moi plusieurs interrogations.

Le gouvernement envisage d'abolir les agences pour les remplacer par des « super-CSSS ». Une nouvelle réforme. Encore. Une fois qu'elle sera engagée, il sera impossible de rebrousser chemin. C'est pourquoi le ministère a l'obligation de réussir pour éviter les surcoûts inévitables des réformes mal planifiées.

La suite de cette libre opinion dans [Le Devoir](#).

La réplique : réseau de la santé – Non à un modèle de gouvernance déconnecté

Les usagers du réseau de la santé et des services sociaux, qui sont également les huit millions de citoyens du Québec, doivent s'opposer fermement au modèle de gouvernance déconnecté proposé par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) dans son document « Faire mieux autrement ». Contrairement à ce que colporte la rhétorique de ses porte-parole, c'est un modèle qui éloigne l'utilisateur des décisions portant sur les services. Ce n'est pas surprenant dans la mesure où il s'agit d'un modèle de gouvernance importé du secteur financier qui n'est tout simplement pas fait pour le service public.

La suite de cette libre opinion dans [Le Devoir](#) en réponse à un texte de [Yvan Dallaire](#).

Réforme de la santé : à contre-courant ?

La réforme du réseau de la santé telle que pensée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, est à contre-courant des approches jugées efficaces de par le monde, selon des experts québécois en administration de la santé. Regard sur un projet de loi controversé qui promet pourtant de mettre le patient au centre des soins en éliminant la bureaucratie inutile. Des réformes du réseau de la santé, le chercheur Paul Lamarche en a vu d'autres. Mais en finissant la lecture des 70 pages du projet de loi 10, l'expert en administration de la santé a été pris de vertige. « C'est énorme, énorme, énorme, s'exclame le professeur à l'Université de Montréal. Je crains la catastrophe », lance-t-il.

La vraie réforme du projet de loi 10, contrairement à ce que laisse entendre son titre, ce n'est pas l'abolition des agences. Devenant des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), celles-ci ne changent que de nom tout en voyant certaines de leurs responsabilités remonter au ministre de la Santé. Cet arbre cache la forêt. Ce que le projet de loi dicte vraiment, c'est l'abolition du niveau de gestion local du réseau avec la transformation des 92 CSSS de la province en simples points de service. C'est aussi l'octroi de pouvoirs inédits au ministre de la Santé et des Services sociaux.

La suite de cette très belle synthèse dans [Le Devoir](#).
Communiqué de [l'Ordre des travailleurs sociaux](#).

Trois textes très intéressants parus dans un supplément du Devoir du 11 octobre 2014 :

[Une réforme prévisible aux résultats incertains](#)

[Soins à domicile : quelle place veut-on donner à nos aînés?](#)

[Compressions en santé : les syndicats proposent d'autres solutions](#)

ENSEMBLE CONTRE

l'intimidation!

ITE CONTRE L'INTIMIDATION CONSULTATION EN LIGNE SUR LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION L'INTIMIDATION

Forum sur la lutte contre l'intimidation

Par Denise Pilon, co-déléguée pour l'AQDR au Forum sur la lutte contre l'intimidation (l'autre déléguée était Judith Gagnon, présidente de l'AQDR)

Se tenait à Québec le 2 octobre dernier, sous la présidence du Premier ministre, le Forum sur l'Intimidation, auquel étaient conviés plus de 200 représentants de jeunes, de citoyens dans leur milieu, d'aînés et d'utilisateurs des techniques de communication.

Un geste gouvernemental prometteur qui faisait suite non seulement à une promesse électorale, mais qui s'inscrivait aussi dans la foulée de la Loi 56, loi adoptée en 2012, visant à combattre et prévenir l'intimidation et la violence à l'école et dans la foulée du plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015.

Précédant ce forum, les 18 et 23 septembre, la ministre Francine Charbonneau avait rencontré des représentants du Comité des partenaires nationaux non gouvernementaux et des Tables de concertation des aînés afin de connaître leurs préoccupations concernant l'Intimidation chez les aînés et recueillir leurs recommandations, ce qui, à mon avis, expliquerait en partie la sous-représentation des associations d'aînés lors de ce Forum.

Nous nous entendons tous pour reconnaître que nous sommes touchés par ce que vivent les jeunes à l'école et principalement les aînés en résidences et que nous devons, en tant que société, réfléchir collectivement afin de contrer ce fléau qu'est l'intimidation. Mais voilà, pour lutter contre la violence, il faut d'abord mettre en place des actions prioritaires, mobiliser des gens, offrir une éducation de base, donner des formations afin d'évoluer dans un climat sain et sécuritaire.

À l'AQDR, la question de dénoncer les abus et la maltraitance est au cœur de nos préoccupations et nous avons déjà réalisé une phase de sensibilisation et d'information auprès de nos membres en mettant à leur disposition la trousse **SOS Abus**, disponible pour tous, en particulier destinée aux aidants et intervenants.

Nous avons également mis à la disposition des aînés et du public en général, dans toutes les 45 sections de l'AQDR du Québec et dans les points de service CAVAC, la brochure intitulée **Viellir en Sécurité** contenant entre autres un outil de dépistage et d'intervention auprès des victimes, le test

ODIVA. D'ailleurs, une tournée nationale auprès de nos membres a été organisée en début d'année, pour renforcer les aspects de sécurité et toutes les formes de dénonciation d'abus envers les aînés.

De plus, nous recevons des centaines de plaintes annuellement, plaintes auxquelles nous répondons, soit en donnant des indications nécessaires, soit en accompagnant, soit en signalant publiquement tout problème majeur à teneur juridique.

Mais il demeure encore beaucoup de travail à accomplir, notamment dans les résidences où les occasions d'abus sont multiples. J'ose souhaiter que dans son prochain Plan d'action, le gouvernement tiendra compte qu'une **campagne de sensibilisation** pour contrer l'intimidation et la maltraitance en hébergement serait un atout essentiel, de même que la prise de mesures pour développer la compétence auprès de tous les intervenants. Pour entreprendre un tel projet de société, « **la lutte contre l'intimidation sous toutes ses formes** », il faut d'abord y croire et renforcer des partenariats avec les acteurs en place. Je crois qu'à l'AQDR, nous sommes prêts à nous impliquer et à devenir actifs dans cette proposition gouvernementale qu'est la lutte contre l'intimidation.

- **Qu'est-ce que l'intimidation?**

<http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/definition/Pages/index.aspx>

- **Bilan du Forum sur la lutte contre l'intimidation**

<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/premier-ministre/videos/details-video.asp?id=34>

- **Consultation Web** **EN LIGNE JUSQU'AU 30 NOVEMBRE.**

http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/consultation_web/Pages/index.aspx

CONSULTATION WEB

PARTICIPEZ!



Hébergement et services à domicile

Manifestation contre Eddy Savoie qui a prélevé plus de 70 000 \$ sur les salaires des employé-es

Une soixantaine d'employé-es du Manoir de Sherbrooke, membres de la CSN, sont rassemblés devant le Palais de justice ce matin. Ils sont en furie contre Eddy Savoie, propriétaire, qui a accaparé illégalement d'importantes sommes d'argent à même leur salaire, le tout confirmé dans une récente sentence arbitrale. Ils en ont surtout contre le fait qu'il conteste devant la Cour supérieure ce jugement qui l'oblige notamment à les rembourser et à rétablir leurs droits.

Pour l'occasion, un avion survolant la ville traîne une bannière où il est inscrit : Eddy Savoie

se moque de nous! « Ce slogan traduit bien l'exaspération et la colère de nos membres », affirme Luc Poirier, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs des CHP de l'Estrie-CSN. « Eddy Savoie s'est arrogé le droit de piger dans leurs salaires, malgré un jugement clair qui lui interdit d'agir ainsi. Aujourd'hui, il a décidé d'en appeler de cette décision. Eh bien, on a des nouvelles pour lui : nous allons mener la bataille jusqu'au bout. C'est une question de dignité et de respect! »

La suite de ce [communiqué](#) de la CSN.
Voir aussi [TVA](#).

Soins aux personnes âgées : l'assurance parentale pour les proches aidants ?

Les proches aidants de personnes âgées devraient être admissibles au programme d'assurance parentale, selon une étude sur les soins aux aînés au Québec. Le tiers des 600 000 proches aidants au Québec - dont la grande majorité sont des femmes - pourrait bénéficier de cette mesure sociale. Un des auteurs de l'étude, le professeur Jean-Pierre

Lavoie, de l'Université McGill et de l'Université du Québec à Montréal, estime que les mesures financières actuelles pour soutenir les proches aidants sont nettement insuffisantes. L'assurance parentale assure une prestation représentant jusqu'à 75 % du salaire pendant un an.

La suite dans [Le Soleil](#).

L'autonomie à meilleur coût

Si le ministre Barrette cherche à réaliser des économies, nous l'invitons à étudier avec un meilleur soin le dossier du soutien à domicile. Un investissement dans des ressources résidentielles alternatives permettrait au gouvernement d'économiser un peu d'argent... et peut-être aussi quelques vies.

Yvan Tremblay est décédé le 14 septembre dernier. Son existence, parsemée d'embûches et d'obstacles, a connu le plus triste des dénouements alors qu'il s'est tragiquement

enlevé la vie. À ce citoyen quadriplégique, redevenu autonome après un accident de travail, on a tout enlevé : son logement, son indépendance, son chez-soi. On l'a ensuite forcé à aller vivre dans un CHSLD par « mesure de sécurité ». Les raisons expliquant ce zèle administratif demeurent nébuleuses. Mais l'une des causes de cette tragédie est certainement le manque de ressources résidentielles disponibles.

Un texte de Pierre-Yves Lévesque dans [La Presse](#).

té... Santé... Santé... Santé... Santé... Santé... Santé

Le réseau de santé montréalais amputé de 87 millions

Les établissements de santé de la métropole devront retrancher 87 millions à leur budget cette année, selon de nouvelles données de l'agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Les programmes de santé mentale, de soins aux aînés et de services aux enfants souffrant de déficience intellectuelle et de troubles envahissant du développement sont précisément visés par les coupes, car ils sont considérés par le ministère de la Santé comme étant en «richesse relative».

La suite dans [La Presse](#).

La révolte gronde en santé et en éducation

La révolte gronde dans les deux grands réseaux de la santé et de l'éducation. Nombre de leurs gestionnaires se plaignent tantôt d'être muselés par le gouvernement Couillard, tantôt d'être incapables de faire les coupes exigées sans affecter les services à la population. Dans le milieu de la santé, des hauts cadres ont reçu la directive formelle de garder le silence, voire de taire leurs critiques, selon de multiples sources. « On se sent à l'époque de Duplessis, indique-t-on. Le ton dictatorial du ministre Barrette ne passe pas. »



Dans le réseau de l'éducation, les commissions scolaires accusent le gouvernement libéral de leur reprocher injustement de faire ce qu'il leur a demandé de faire : « couper ! » Le gouvernement ne peut pas soutenir que les services aux élèves ne seront pas touchés puisqu'ils sont directement visés par les règles budgétaires édictées par le ministère, avance-t-on.

La suite dans [Le Devoir](#).



Laval : des travailleurs de la santé se rebellent contre les compressions

Compressions de 9,7 millions de dollars obligent, TVA Nouvelles a appris que huit postes seraient abolis ce weekend dans l'unité de débordement des urgences de la Cité de la Santé, à Laval. Déjà, les heures de surveillance des patients et du nettoyage avaient été réduites, affirme le syndicat des travailleurs du CSSS-Laval. « On ne peut pas tolérer que les coupures de Gaétan Barrette s'attaquent directement aux soins à la population. Les gens qui sont touchés, c'est nos familles ! », déplore la présidente, Marjolaine Aubé.

La suite sur [TVA](#).

Sur la place publique



Projet de loi sur les régimes de retraite : manifestation monstre à Montréal

Quelques dizaines de milliers de citoyens ont manifesté bruyamment, samedi à Montréal, afin de souligner leur opposition au projet de loi 3 sur les régimes de retraite des employés municipaux et aux politiques d'austérité du gouvernement Couillard. Venus d'un peu partout au Québec, les manifestants de tous âges se sont réunis dès 11 h au parc La Fontaine, dans une atmosphère familiale et festive. Organisée par la Coalition syndicale pour la libre négociation, la marche a débuté peu après midi.

La suite sur [TVA](#).

Retraites : les syndicats somment Couillard de changer de ton

La Coalition syndicale pour la libre négociation en a assez de « l'arrogance et de l'intransigeance » du gouvernement Couillard dans le débat entourant le projet 3 sur les régimes de retraite. Après la déclaration du premier ministre, en fin de semaine, indiquant qu'il n'y aurait pas de « modifications en profondeur », un vaste mouvement social est en train de s'organiser pour dénoncer les politiques jugées inéquitables entre les générations.

« Le gouvernement ferme toutes les portes à la négociation. On veut bien être conciliants, mais s'il ne veut pas l'être, on ne le sera pas non plus », dit le porte-parole de la Coalition, Marc Ranger. « On va tout faire pour provoquer un mouvement social. Ce sera du jamais vu pour forcer le gouvernement à prendre conscience qu'il va appauvrir le Québec si rien n'est changé », poursuit-il en ajoutant qu'une grande marche intergénérationnelle est déjà prévue samedi prochain où plus d'une dizaine de milliers de personnes sont attendues.



La suite dans [Le Devoir](#).

L'austérité a échoué

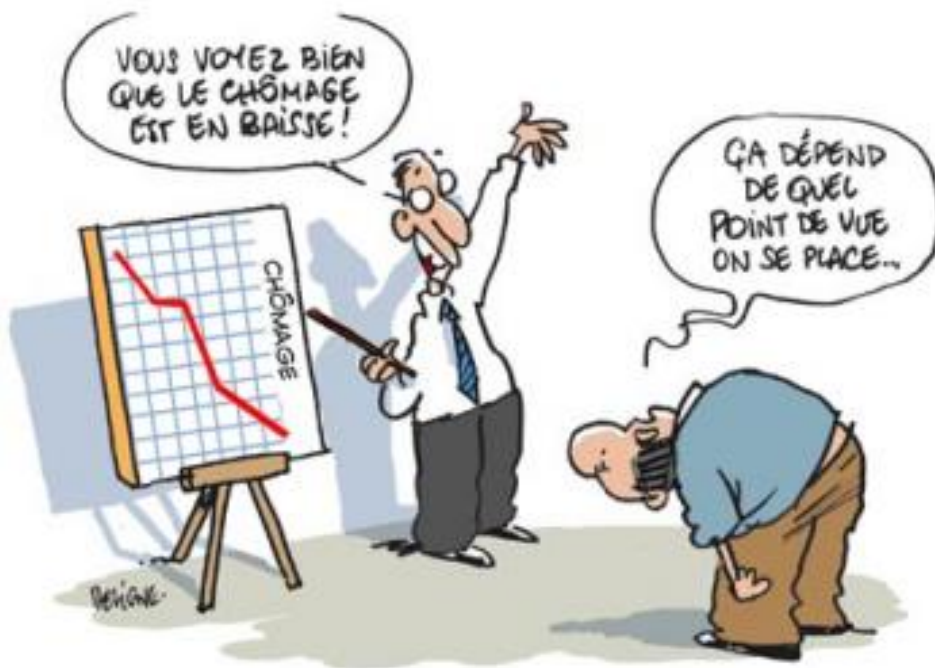


Selon un vieil adage, si les faits ne correspondent pas à la théorie, il faut changer la théorie. Mais trop souvent il est plus facile de garder la théorie et de changer les faits. C'est en tout cas ce que semblent croire la chancelière Angela Merkel et d'autres dirigeants européens partisans de l'austérité. Malgré les faits qui sautent aux yeux, ils continuent à nier la réalité. L'austérité a échoué.

Mais ses défenseurs prétendent le contraire sur la base de la preuve la moins tangible qui soit : l'économie n'est plus en chute libre. Mais si tel est le critère utilisé, on pourrait tout aussi bien affirmer que sauter d'une falaise est le meilleur moyen d'arriver en bas. Toute crise se termine un jour. Il ne faut donc pas conclure à la réussite d'une politique du seul fait de la reprise économique, mais l'évaluer à l'aune des dommages dus à la crise et du temps qu'il aura fallu pour en sortir.

La suite de l'opinion de Joseph Stiglitz dans [La Presse](#).

Austérité : plus de 200 000 emplois pourraient être détruits dans le secteur associatif d'ici 2017 en France



Un emploi sur six serait menacé au sein des associations, qui comptent 1,8 million de salariés, selon le Collectif des associations citoyennes. Une destruction sans précédent du tissu associatif ! En cause : le pacte de responsabilité, qui devrait amputer les budgets des collectivités locales de 29 milliards d'ici 2017. Première concernée : l'action sociale et sanitaire, au cœur de la lutte contre les inégalités. Pour éviter ces pertes d'emplois, le gouvernement étudie la possibilité de créer des « obligations à impact social » permettant à des

investisseurs privés de placer leurs capitaux dans le secteur associatif, en échange d'un taux d'intérêt versé par l'État. Une quarantaine de réseaux associatifs appellent à une mobilisation le 3 octobre prochain.

La suite sur [Basta](#).

Compteurs intelligents et option de retrait : Hydro-Québec devra rembourser

Union des consommateurs accueille favorablement la décision prise par la Régie de l'énergie forçant Hydro-Québec à diminuer les frais que doivent encourir les clients qui ne veulent pas de compteurs de nouvelle génération qui émettent des radiofréquences (CNG). La Régie a ainsi répondu très positivement à l'ensemble de nos demandes déposées dans le cadre de ce dossier épineux. Ce double revers d'Hydro-Québec, qui par deux fois a présenté à la Régie des estimations de coûts démesurées, est une victoire importante pour les consommateurs. Malgré ces gains, certaines préoccupations demeurent, concernant notamment les ménages à faibles revenus qui pourraient malheureusement ne pas pouvoir refuser ces compteurs, pour des raisons économiques.

La suite sur [Huffington Post](#).

À 99 ans, elle refuse les boîtes postales communes

Claire Sigouin, 99 ans, de Bois-des-Filion dans les Laurentides, tourne le dos aux boîtes postales communes qu'implante Postes Canada. « Comment je vais faire pour aller chercher mon courrier l'hiver, quand les rues seront enneigées ou glacées? », demande-t-elle. Claire Sigouin ne comprend pas pourquoi Postes Canada en est venue à installer de telles boîtes postales. « Ils n'auraient eu qu'à distribuer le courrier, mais seulement une fois par semaine, ça aurait coûté moins cher ! », lance-t-elle.



La suite sur [Radio-Canada](#).

La retraite réduit significativement la fatigue physique et mentale



Les personnes souffrant d'une grande fatigue physique ou de dépression ont vu leur état significativement s'améliorer après avoir pris leur retraite, selon une grande étude sur plus de 14 000 personnes publiée mercredi par le British Medical Journal.

L'étude, conduite par Marcel Goldberg et Marie Zins de l'Inserm (Institut national français de la santé et de la recherche médicale) avec des collègues suédois, finlandais, allemands et britanniques, montre également que le passage à la retraite ne modifie pas la proportion de personnes atteintes de maladies chroniques, essentiellement liées à l'âge.

La suite dans [20 minutes](#).

Cadre de référence en matière d'action communautaire

Pourquoi s'en préoccuper ? Voir un texte du [RQ-ACA](#), le Regroupement québécois pour l'action communautaire autonome.

Nous, les aînés, une richesse à reconnaître, à faire valoir

Par Pauline Robert, AQDR Granby

Nous, les aînés, une richesse à reconnaître, à faire valoir, tel était le thème du colloque organisé par la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie, la TRCAM, en mars dernier. Les discussions ont porté sur trois points :

- La perception et la conscience que les aînés ont d’eux-mêmes.
- Le regard de la communauté civile sur la contribution des aînés.
- La valeur accordée aux aînés par les institutions civiles et publiques du Québec.

Plusieurs aînés ne veulent pas reconnaître leur propre vieillissement. Pour avoir une perception positive de cette étape de la vie, celle-ci doit être active en continuant à travailler, en faisant des activités physiques, en développant son imagination par les arts et l’artisanat, en donnant son temps comme bénévole dans un organisme ou auprès des siens, en partageant ses expériences en tant que mentor, etc. À chaque personne de trouver sa voie pour un épanouissement optimal. Pour aider les aînés à mieux vivre la retraite, une bonne préparation est un atout incontestable.

Comment la communauté civile perçoit-elle les aînés? Il faut contrer le dicton qui affirme que les aînés coûtent cher sans rien apporter à la société. Pour une meilleure reconnaissance, les aînés doivent faire valoir leur apport tant au point de vue économique que social, faire connaître la contribution de celles et ceux qui travaillent au bien-être de la société. Les aînés œuvrant au sein d’organismes sont mieux outillés parce que plus au courant des programmes pouvant les aider.

Quant aux institutions civiles et publiques, leur rôle est d’assurer une vie décente pour tous ces aînés. Le mouvement MADA (Municipalités amies des aînés) est une très bonne occasion de travailler au bien-être des personnes vieillissantes. Le milieu du travail devrait aussi penser à des conditions gagnantes pour les aînés voulant continuer à travailler.

À la plénière, les organisateurs ont souhaité que les municipalités mettent sur pied un Conseil des sages comme il en existe en France et au Danemark.

Au Danemark, la création d’un Conseil des seniors est obligatoire dans chaque municipalité. Celle-ci doit avoir une politique de construction de logements adaptés pouvant répondre aux besoins des personnes en perte d’autonomie. Un travail de recherche a permis de développer des produits qui aident à la mémoire comme un calendrier numérique, un système de gestion de médicaments, un système de portes automatiques pour aider à l’autonomie, etc.

En France, le Conseil des sages est une instance de réflexion et de propositions. Il donne son avis sur des dossiers soumis par la municipalité, il peut être consulté sur des questions d’intérêt général et sur les dossiers concernant les aînés, il peut amorcer des réflexions et des projets.

Les participants ont démontré leur goût de vivre, malgré certaines limites dues à l’âge. Ils ont déclaré qu’ils ont besoin d’information, d’implication et de valorisation.

Nous sommes la mémoire de tout un peuple, nous avons bâti le Québec. Soyons fiers de ce que nous sommes.

Sources : les actes du colloque.

Êtes-vous un aidant d'un proche âgé en perte d'autonomie ?

Par Pauline Houle, présidente de Famille nouvelle

Avez-vous l'impression de n'y plus tenir? Vivez-vous un découragement face aux aléas de cette réalité? Sentez-vous que vous devez porter le fardeau seul(e)? Famille Nouvelle peut vous aider.

Avec notre population qui avance non seulement en sagesse mais en cheveux gris, nous nous retrouvons presque tous à nous occuper de près ou de loin d'une personne, ami(e), parent, conjoint ou autres, se retrouvant en baisse ou perte d'autonomie à divers niveaux.

Nos communautés se retrouvent de plus en plus affairées avec un entourage grandissant en besoins. Diverses ressources sont à notre disposition mais, parfois, on peut fortement ressentir que ces ressources peuvent s'avérer débordées ou manquantes à maints égards.

Il est devenu une réalité que les aidants naturels sont souventes fois laissés à eux-mêmes et aboutissent affaiblis de s'être dédiés à aider ces gens en perte d'autonomie.

Depuis 2013, L'Appui Montréal, (www.lappuiMontreal.org – info@lappuiMontreal.org) a mis sur pied une palette de services qui se veut une aide précieuse pour ces aidants naturels d'ainés en perte d'autonomie, et ce, dans diverses sphères d'activités accompagnant cette réalité du vieillissement de notre population.

Outre les divers organismes s'y trouvant, je viens vous parler de Famille Nouvelle (OSBL) qui fut fondée en 1987, par Sœur Dolorès Riopel, SBC, avec la mission d'offrir des services de relation d'aide, et de thérapie aux personnes à budget restreint.

De ses maigres débuts, Famille Nouvelle a toujours survécu grâce à des levées de fonds. Depuis peu, nous sommes nous-mêmes aidés par l'Appui Montréal nous permettant d'offrir un service de soutien psychosocial aux aidants naturels d'un aîné en perte d'autonomie.

En accord avec votre revenu, vous pourriez être éligible à de l'aide gratuite chez Famille Nouvelle, ou à tarif réduit selon votre réalité financière.



Notre équipe d'une douzaine de thérapeutes professionnels est bien en place afin de vous fournir un soutien qui vous aidera à libérer certains aspects de votre réalité quotidienne possiblement devenue lourde et drainante.

Il est bien connu que trop souvent les aidants naturels deviennent plus malades que les personnes qu'ils aident. Alors pourquoi attendre d'être rendue au bout du rouleau? Je vous invite à nous téléphoner au 514 525-0063.

Nous vous offrons une aide précieuse afin de vous sentir mieux au quotidien. Tout ce qu'il vous faut, c'est d'ouvrir sur votre réalité et d'en libérer le trop plein. Vous verrez combien cela devient aidant.



Comblen la peur de vieillir

« Si l'on considère la matinée comme une enfance pleine de joie, de découvertes et d'apprentissages, l'après-midi comme une plage d'activités sérieuses et productives, le soir comme une méditation sur notre mortalité et une préparation au sommeil, la vie tout entière ne nous effraie plus. Nous cessons de remplir nos jours de tâches inutiles pour combler notre peur de vieillir. » Sénèque (4 av. JC - 65 après JC)



A l'agenda

Appel à mobilisation à Montréal

le 17 novembre prochain :

« 225 minutes pour 225 millions »

Dans le cadre de la campagne nationale de rehaussement du PSOC, une journée d'action régionale est prévue sous le thème « 225 minutes pour 225 millions ». Pour l'occasion, les organismes de Montréal sont invités à fermer leurs portes pour l'après-midi, de manière réelle ou symbolique, pour se joindre à un grand rassemblement qui vise à rappeler

l'importance du milieu communautaire pour la vitalité et la santé de nos communautés. 225 millions, c'est ce qu'il nous faut pour que nos organismes puissent réaliser pleinement leur mission et répondre aux besoins exprimés par les populations qu'ils desservent. Des actions similaires seront réalisées dans chacune des régions du Québec.

Réservez la date : cette action aura lieu le 17 novembre prochain à 13 h à la place Émilie-Gamelin (métro Berri-UQAM).

Détails sur le site du [RIOC](#).

HUMOUR...



Compressions en éducation

Le ministre Bolduc : « Ceux qui ont coupé les services à la population devront refaire leurs devoirs ». Mais comment y arriver ? L'aide aux devoirs a été coupée !

Encore le ministre Bolduc

Après la fin de sa carrière politique, le ministre Yves Bolduc recommence à exercer la médecine, dans une clinique privée. Un jour, son assistante entre dans son bureau en coup de vent.

- Docteur, l'homme que vous venez d'examiner s'est effondré devant la porte alors qu'il venait juste de sortir ! Que dois-je faire ?

- Dépêchez-vous d'encaisser son chèque ! répond aussitôt M. Bolduc.

Puis, les vieux réflexes du politicien reprennent le dessus.

- Ensuite, allez le tourner de bord pour donner l'impression qu'il s'apprêtait à entrer.

(Source : Jean-Simon Gagné)

Psychologie et droit

Un type cherche une place assise dans la bibliothèque. Il demanda à une jeune fille assise à une table :

- Ça vous ennuie si je m'assieds à côté de vous ?

Et la fille de répondre à très haute voix :

- NON, JE NE VEUX PAS PASSER LA NUIT AVEC VOUS !

Tous les étudiants dans la bibliothèque regardaient fixement le gaillard. Il était vraiment embarrassé et s'en alla vers une autre table.

Après quelques minutes, la fille vint calmement vers la table du gars et lui dit en riant :

- J'étudie la psycho et je sais à quoi pense un homme. Je suppose que ceci vous a embarrassé, n'est-ce pas ?

Et notre gaillard de lui répondre à très haute voix :

- 500 \$ POUR UNE NUIT ? MAIS C'EST DE LA FOLIE !

Tous les étudiants présents regardaient la fille en état de choc.

Et le gars de lui murmurer à l'oreille :

- J'étudie le droit et je sais comment coincer quelqu'un...

LA FORCE DES S@GES – Bulletin électronique de l'AQDR

Rédactrice en chef par intérim : Lyne Baillargeon

Responsable section Santé et services sociaux : Jacques Fournier

Révision et mise en page : Gilles Boucher

Responsabilité : comité Communications de l'AQDR

Les textes n'engagent que leurs auteurs et reflètent la richesse de nos débats.

Numéro de décembre 2014

Envoyez vos textes avant le 15 novembre à : fds@aqdr.org.



AQDR

AQDR nationale

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES